



maison vente aux enchères

Par **calimumu**, le **05/04/2011** à **12:16**

Bonjour,

Je vous explique en quelques mots notre situation.

Suite au décès de sa première femme, mon mari s'est endetté. Il a obtenu un rachat de crédit, mais avec des mensualités vraiment trop élevées. Je n'ai pas osé intervenir car nous nous connaissions à peine... Toujours est-il que ce que je craignais est arrivé : il ne peut plus rembourser. La banque en question a rejeté le dossier de sur-endettement. Nous avons eu 2 fois 3 mois de répit afin de la vendre nous-même... mais ça ne suffit pas. Nous sommes re-convoqués le 17 mai. Là sera certainement ordonné la vente aux enchères. Notre maison vaut 220 000 euros. Leur mise à prix est de dérisoire et même avec un peu de chance, cela ne couvrira pas toutes les dettes. Résultat : plus de toit, encore des dettes, impossible de se loger.... il nous faudrait un compromis de vente, ce qui arrêterait momentanément la procédure. Mais le temps joue contre nous. Est-il possible d'obtenir encore plus de temps ? Comment faire ?? Je suis désespérée et je n'en dors plus.... Aidez-moi s'il vous plait ...
Merci pour vos conseils

Par **Domil**, le **05/04/2011** à **12:32**

Il faut baisser le prix de la maison. Si vous n'arrivez pas à la vendre, c'est qu'elle est trop chère

Par **calimumu**, le **06/04/2011** à **05:14**

merci pour votre réponse. Le prix a déjà été baissé et nous ne pouvons pas plus malheureusement

Par **Domil**, le **07/04/2011** à **01:32**

En refusant de baisser plus, vous allez perdre encore plus avec la vente aux enchères
La vente de la maison ne mettra pas fin à la dette, si le fruit de la vente ne couvre pas ce qu'il reste à rembourser